

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 9 juin 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 9 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Allez frères](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 juin 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Allez frères](#)

Lieu de destination2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

RésuméGodin avertit Allez que ses prospectus ne lui parviendront qu'avec retard ; il lui adresse une notice pour qu'il la fasse imprimer. Godin juge que la marge de 20 % que prend Allez sur ses ventes est très élevée et considère qu'il ne faudrait pas alors faire figurer les prix sur la documentation ; il fait valoir qu'il fera des

propositions « très larges » à Allez cette année et qu'il serait bon qu'il modère son taux de marge pour pouvoir afficher les prix de la marchandise.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Imprimerie](#), [Publicité](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAllez frères

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

BiographieQuincaillerie parisienne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (343, 344)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

mais pour vous témoigner toute l'injustice
 que ces expressions de votre précédente lettre par
 laquelle vous me dites que mon intention
 et de reporter le retard et puisqu'il vous convient
 de m'offrir à un arrangement amiable
 je vous propose ce que j'ai fait ^{à Paris} 3030...
 en mon billet à vous que je vous envoie
 sous ce pli pour qu'il ne soit plus parlé
 de cette affaire que de mon côté je trouve
 très désagréable je ne crois pas ~~me~~
 Monsieur nussaire de faire rayer de mes
 droits toute députation de cette proposition et
 trop raisonnable j'espère que vous reconnaîtrez
 devoir ~~être~~ ^{en} ~~ce~~ ^{la} ~~correspondance~~ ^{me} ~~renvoyant~~ ^{pour}
 ma part à la renvoyer pour cette affaire

Veuillez agréer Monsieur mes salutations

Bonne
 nuit &

Monsieur Gouret

Le tribunal de Lyon a enfin rendu
 son jugement dans les ~~propre~~ en contestation
 et je suis en possession de l'exécution
 des jugements je vous prie de me faire
 connaître quand cette affaire pourra être
 appelée à Paris; le montant des
 condamnations prononcées contre Rigon
 s'élève à 17 mille francs non compris les frais

Veuillez agréer Monsieur mes salutations
 Les salutations

Paris
 9 juin

Monsieur Meyer

Je crains fort que mes prospectus ne vous
 arrivent que fort tard est pourquoi je vous envoie
 ci-joint ~~de~~ ^{la} notice qui sera sur la première
 page pour que vous en fassiez imprimer le
 nombre que vous jugerez convenable sur ce que
 moi quel nombre on pourrait distribuer chaque

semaine j'ai trouvé les chiffres de 10 et
 20% ~~entrés en~~ je crois en pareil cas plus
 adroit de supprimer tout tarif j'ai l'intention
 cette année de vous faire des propositions très larges
 je crois qu'il est de votre intérêt comme de
 mien de vous restreindre à une limite raisonnable
 je crois que est mal faire de ne pas mettre
 de tarif

à St Quentin Monsieur Bourdiquier
 je devais suivant votre promesse avoir
 reçu le plaisir de vous voir pour vous
 entendre définitivement ^{sur mes propositions} ~~reppuyez~~ vous que est
 sur la promesse que les dessins ~~me~~ ^{me} ~~devaient~~ que
 10 jours pour l'imitation que j'ai ~~présenté~~ ^{présenté} à vous
 les ~~fautes~~ ^{fautes} espérant que 3 ou 4 jours suffiraient
 pour en avoir ensuite le tirage d'une certaine
 quantité me vous ayant pas vu je viens vous
 demander par lettre ^{et par le retour du courrier} ce que vous devriez me dire
 véritablement et de m'indiquer le jour ou je
 pourrais aller à St Quentin pour voir les dessins
 sur pierre assez avancés pour vous signaler les corrections
 les ouvertures de dessus etant tapés de la couleur
 carrée etant représentés ~~caractères~~ les creux et
 les trous ~~seront~~ ^{seront} être dessinés sur bois de la
 couleur à la plan des Normettes
 si vous ne prenez engagement de me
 tenir disponibles de ces perspectives avant le
 24 de ce mois je devrai retirer cette semaine
 mes marchés pour les porter à Paris
 agréer